

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE Comm' qui dirait...

### 1- ENTREPRISE

Comm' qui dirait... est une micro-entreprise dont le siège social est à Blanzaguet-Saint-Cybard, LD La Ville, immatriculée sous le numéro SIRET 50284840100027 (Aurélien Rousseau), et sous la dénomination commerciale : Comm' qui dirait...

### 2- DEVIS/FACTURES

- Nos devis et factures sont établis hors taxes (art. 293B du CGI).
- Les devis sont valables 2 mois à compter de la date d'édition, et susceptibles d'être révisés en fonction du temps passé sur les corrections d'auteur et/ou les heures supplémentaires ou anormales rendues nécessaires par l'obligation de rattraper un retard dû aux exigences du client, ou de la complexité du travail.

### 3- COMMANDE

Toute commande de travaux ne sera prise en compte qu'après retour d'un exemplaire de notre devis, soit validé par mail, soit par courrier daté et signé.

### 4- DÉLAIS

- Les délais, relatifs aux travaux techniques (fabrication, impression...) nécessitant l'intervention de sous-traitants (imprimeurs, poste...), ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas entraîner la responsabilité de **Comm' qui dirait...**, en cas de retards dans les livraisons.
- Le non-respect, par le client, du calendrier prévu ou l'exigence de délais peut nuire à la qualité du travail. Le client en accepte les conséquences.
- Les modifications significatives, reprises de création, retards dans la prise de décision ou livraisons tardives de documents par le client, et nécessaires à la création, repoussent d'autant le délai de livraison établi entre les parties.

### 5- LIVRAISON ET FACTURATION

Sauf mention contraire, stipulée sur le devis, un acompte de 30 % (non remboursable) sera demandé pour toute première commande, ou pour toute commande supérieure à 200 €.

- Pour les commandes spécifiques (avec sous-traitance) ou importantes, un paiement à la commande pourra être exigé.
- Les factures sont payables à réception, sauf convention particulière avec le client. Elles doivent être réglées au plus tard à l'échéance du mois qui suit la date de facturation, et non pas selon la réglementation commerciale fournisseur. Sont facturés en plus :
  - Les modifications demandées en cours de réalisation, par suite du changement des indications initiales du client, si celles-ci impliquent un remaniement de la maquette (= correction d'auteur, les 3 premières étant comprises dans le prix de départ.).
  - Dans le cas de rajout de création(s) en cours d'exécution d'un premier contrat, un nouveau devis ne sera pas obligatoirement établi.
  - Les déplacements, impression laser pour B.A.T., CD-R, DVD-R, frais d'envoi... et toutes fournitures supplémentaires, nécessaires à la bonne réalisation du travail.
  - Les marchandises, même franco, voyagent aux risques et périls du destinataire, la responsabilité de **Comm' qui dirait...** étant déchargée dès la sortie de nos locaux.
  - Tous les documents, films et travaux réalisés par nos soins constituent un gage de paiement.

### 6- TRAITEMENT ET ENVOI DES FICHIERS

- Merci de faire parvenir à **Comm' qui dirait...** la totalité des fichiers client (textes, polices et images, même issu de tiers, en libres de droit.).
- Le client peut confier la saisie de ses textes à **Comm' qui dirait...** si nécessaire (tarification à la page + relecture du client demandée).
- LES IMAGES SONT À FOURNIR DANS UNE TAILLE ET UNE RÉOLUTION SUFFISANTES POUR L'IMPRESSION.
- La qualité des images fournies par le client, et leur rendu à l'impression sont indépendants de la création de la maquette.

### 7- MODIFICATION DE LA DEMANDE INITIALE PAR LE CLIENT

- Toute nouvelle création à réaliser fera l'objet d'un nouveau devis.
- Si les modifications, retouches ou reprises des créations prévues dans votre devis engendrent une intervention :
  - dont la durée est excessive par rapport au délai nécessaire pour la réalisation des créations client ;
  - dont la nature tend à modifier de manière significative les créations proposées au client dans notre devis ;
  - qui nécessite le traitement des fichiers client, afin de les rendre exploitables ;une facturation à l'heure, sur la base de 40 €, sera établie.

### 8- RESPONSABILITÉ

- Tout "Bon à Tirer" (B.A.T.), daté et signé, ou validé par mail, par un client, dégage entièrement notre responsabilité en cas d'erreur ou d'omission, sous réserve d'exécution par nos soins, des modifications portées sur le B.A.T., par le client.
- Le B.A.T. est OBLIGATOIRE pour le flashage et/ou l'impression d'un travail.

## 9- PROPRIÉTÉ ET DROITS D'UTILISATION

- Tous les projets, maquettes, logos, illustrations, établis par nos soins restent notre propriété, de même que les projets refusés\*.

La facturation n'entraînant la cession des droits de reproduction que dans le cadre de la présente demande et payable en conséquence.

\* Ces documents devront être restitués non-endommagés, et à la demande.

- Le client et **Comm' qui dirait...** s'engagent à garder réciproquement le secret sur le contenu des documents et informations qu'ils se confient, à l'occasion de leurs travaux.
- La reproduction (et la réédition) des créations est soumise à la perception des droits d'auteur, selon les art. 1 ; 2 ; 3 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 21 ; 26 ; 27 ; 28 ; 35 et 38 de la loi du 11 mars 1957 sur la propriété J.O. du 14/03/1957 des droits d'auteur).

La cession de ces droits ne concerne que l'utilisation spécifiquement prévue. Toute utilisation ultérieure ou différente nécessite une nouvelle convention.

- Une idée proposée par le client ne constitue pas, en soi, une création.
- Les modifications ou interprétations d'une création graphique ne peuvent être faites, en aucun cas, sans le consentement de **Comm' qui dirait...**
- Les fichiers informatiques, images, clichés ou films établis par nos soins restent également notre propriété, sauf entente préalable, même s'ils ont été facturés à part.

## 10- PARTICIPATIONS EXTERNES

Lorsque, pour un même travail, le client requiert des projets d'autres graphistes, tous les participants doivent OBLIGATOIREMENT en être informés, et ce, avant le début des travaux.

## 11- DÉFAUT DE RÈGLEMENT

- En cas de retard de paiement, **Comm' qui dirait...** pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.
  - Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retard exigibles sans rappel, au taux de 10,00 % de la facture globale par mois de retard (article 53 loi NRE), ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (article D.441-5 C. Com.).
  - Le défaut de paiement entraîne la non-transmission des droits d'utilisation et de diffusion des créations réalisées, même si les fichiers de créations ont déjà été livrés au client.
  - En cas de non-paiement, l'ensemble des frais de recouvrement (bancaires notamment) seront à la charge du client.
- Si nécessaire, l'auteur pourra faire appel aux services d'une société d'affacturage pour le recouvrement de ses créances client.

## 12- SUSPENSION DES TRAVAUX ET RÉCLAMATIONS

- Le client ne peut résilier unilatéralement le contrat qu'en dédommageant **Comm' qui dirait...**, conformément à l'art. 1794 du Code Civil, sans préjudice des dommages et intérêts éventuels.
- Aucune réclamation ne sera prise en compte si elle n'est pas faite, au plus tard, 15 jours après la livraison, et par écrit (y compris mail).

En outre, l'acceptation par le client du passage du travail à une étape suivante ou la mise en fabrication (ou en reproduction) du travail vaudra agrément.

- Les contestations entre **Comm' qui dirait...** et le client, quelle qu'en soit la nature, ne donnent pas au client le droit de suspendre les paiements.
- Le contrat est soumis aux droits français.
- En cas de litiges, les parties s'engagent à tout faire pour résoudre leur différent à l'amiable.

## 13- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**Comm' qui dirait...** peut modifier, ajouter ou retrancher des dispositions à ses conditions générales de vente, sans préavis et sans avoir à en informer ses clients ou des tiers préalablement.

## 14- LOI APPLICABLE - LITIGES

Le contrat est conclu en langue française. Les présentes CGV et toutes les situations qui en découlent sont soumises à la loi française.

En cas de litige, le Client s'adressera en priorité à **Comm' qui dirait...** afin de rechercher une solution amiable. Tous courriers de contestation devront être envoyés à **Comm' qui dirait...** LD La Ville - 16320 Blanzaguet-Saint-Cybard.

A défaut d'accord entre le Client et **Comm' qui dirait...**, les tribunaux français seront seuls compétents.